



## 14ème législature

<b>Question N° : 886</b>	De <b>M. Éric Ciotti</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >étrangers	<b>Tête d'analyse</b> >éloignement du territoire	<b>Analyse</b> > statistiques.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/10/2012</b> page : <b>5750</b>		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de mesures d'éloignement des étrangers du territoire français effectuées en 2011.

### Texte de la réponse

Au cours de l'année 2011, 94 104 décisions d'éloignement ont été prononcées, contre 84 346 en 2010, soit une augmentation de 11,6 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

MESURES	NOMBRE
Interdictions du territoire (ITF)	1 500
Arrêtés Préfectoraux de Reconduite à la Frontière (APRF)	24 441
Arrêtés d'expulsion	195
Décisions de réadmission	7 970
Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF)	59 998
Total	94 104

Les OQTF et les APRF ont représenté respectivement 64 % et 26 % de ce total.